

**ARRÊTÉ N° 2024-56**  
**Déménagement – Autorisation de stationnement pour déménagement**

**LE MAIRE DE SAVIGNÉ-SUR-LATHAN,**

**VU** la Loi de décentralisation N° 82-213 du 02 Mars 1982 sur les droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, Art. L.2212.1, Art. L.2213.1, L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

**VU** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, (8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992, modifié et complété,

**VU** la demande de de Monsieur et Madame LACHASSAGNE Fabrice et Mathilde située 87 route de Narbonne 37300 Joué-lès-Tours, qui sollicite l'autorisation de stationner un camion de déménagement au 06 rue de la poste de la ville à Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire) du 26 au 29 juillet 2024 de 8h00 à 20h00.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des personnes, de la circulation et prévenir les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur LACHASSAGNE Fabrice et Madame Mathilde LACHASSAGNE sont autorisés à stationner des véhicules de déménagement au niveau du 06 rue de la porte de la ville à Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire) du 26 au 29 juillet 2024 de 08h00 à 20h00.

**Article 2 :** Pour tout dépassement, le requérant devra déposer une autre demande.

**Article 3 :** La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire, M. Le commandant de Gendarmerie de Savigné-sur-Lathan, le bénéficiaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 23 juillet 2024

Le Maire  
Hugues BRUN



Signature of Hugues Brun, Maire of Savigné-sur-Lathan, over a blue circular official stamp.